

Décision donnant délégation de signature à Olivier Grasset pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche UMR6112 intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6112, intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes dont le directeur est Eric Humler ;

Vu la décision n°DEC130302INSU du 14 février 2013 portant nomination par intérim de Olivier Grasset aux fonctions de directeur, et de Frans Jorissen et Antoine Mocquet aux fonctions de directeurs adjoints de l'unité mixte de recherche n°6112, intitulée Laboratoire de Planétologie et Géodynamique de Nantes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frans Jorissen, Professeur classe exceptionnelle et M. Antoine Mocquet, Professeur 1^e classe à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 05 mars 2013

Le directeur d'unité

Olivier Grasset

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012